

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 septembre 2009

L'an deux mille neuf le 25 /09/2009 à 20 heures 30 :

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Joseph LETOREY, Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Mr Patrice JEAN, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Melle Nathalie WEIBEL, Mme Aurélie NIARD, Mme Dominique LAMBERT, Mr Christophe PIRAUBE, Mme Agathe LEMOINE, Mr Pierre BORRE, Mr Vincent GROSJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mr Stéphane LABARRIERE qui donne pouvoir à Joseph LETOREY

Mr Jean LEBEGUE qui donne pouvoir à Patrice JEAN

Madame Anne Marguerite LE GUILLOU a été élue secrétaire.

Madame Agathe LEMOINE donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 30/06/2009

I – FINANCES

1- DÉSIGNATION DU CABINET D'ARCHITECTES POUR ÉLABORATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 mars 2009 prescrivant la révision du POS dans les formes d'un PLU.

Suite à une étude exécutée conjointement avec le CAUE, la commune a lancé une consultation dans le but de désigner un architecte urbaniste chargé de l'élaboration du PLU.

4 candidats ont soumissionné.

Entendu le rapport du maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier l'étude au cabinet d'architectes SCHNEIDER de Caen pour un montant de 22 280 € HT.
- Sollicite la subvention auprès du Département et de l'État.
- Et, autorise le maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à la réalisation de ce projet.

2- ATTRIBUTION ET PRIX DES LOTS LE GRAND LARGE II

Par délibération du 25 octobre 2007 le conseil municipal a attribué les lots du lotissement du Grand Large II. Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à des désistements des précédents bénéficiaires les lots n° 17, 19, et 24 sont aujourd'hui disponibles. Une nouvelle attribution est proposée par la commission des finances réunie le 21 septembre 2009.

N° LOT	SURFACE	PRIX	ATTRIBUTION
LOT n° 17	702 m ²	57 000	Mr. et Mme BEZIER Brice
LOT n° 19	677 m ²	57 000	Mr. SAMSON Thomas Melle LEDORZE Marion
LOT n° 24	920 m ²	75 000	Mr. et Mme HERVE Cyrille

Le conseil municipal, entendu le rapport du maire, à l'unanimité :

- Entérine les propositions de la commission des finances pour l'attribution des lots :
 - n° 17 et 19 au prix de : 57 000 euros chacun.
 - n° 24 au prix de : 75 000 euros
- Étant précisé que les ventes seront soumises au régime du droit de mutation, la commune ayant pris cette option financière,
- Autorise le maire à signer les actes authentiques de vente et toutes pièces nécessaires constatant les transferts de propriété,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- Désigne Maître SPOOR pour établir les actes de vente correspondants.

3 - LOCATION LOGEMENT COMMUNAL -DÉSIGNATION D'UN LOCATAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal situé 6, rue de la Libération précédemment occupé actuellement par Monsieur DAGORN Damien et Madame GODET Laure, est libre depuis le 1^{er} septembre 2009 .

La commune envisage donc de relouer cette propriété composée comme suit :

- Au rez-de-chaussée : 1 porche d'entrée, 1 vestibule, 1 cuisine, 1 salon, 1 salle de séjour, toilettes et cave.
- Au premier étage : 2chambres, 1 salle de bains avec W-C.
- Au second étage : 2 chambres.
- Un garage, un jardin.

Il rappelle que le tarif de la location (635.23 €)a été décidé lors de la précédente réunion de conseil, il convient donc de choisir un locataire.

Après avoir étudié les différentes demandes et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de louer cette demeure communale à Mr LETELLIER Olivier à partir du 1^{er} octobre 2009.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

4 - SDEC EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DES BAINS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Énergie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à **109 644.44 € TTC**

Les taux d'aide en vigueur sur le réseau de distribution électrique est de 60 %, sur le réseau d'éclairage de 60% (avec dépense prise en compte plafonnée à 70 € parml de voirie) et 45 % sur le réseau de télécommunication.

Les participations proviennent du Conseil Général, du SDEC Énergie, d'EDF et de France Télécom.

La participation communale s'élève donc à 42 739.53 € selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :

- Électricité : 22 619.42 €
- Éclairage : 7 307.03 €
- Télécommunications : 12 813.07 €

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Énergie sauf le câblage de télécommunications par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau et autorise l'occupation de son domaine public routier,

- S'engage à verser les crédits nécessaires sur le budget selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération (sans recours à l'étalement des charges) soit la somme de 42 739.53 €,
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Énergie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC Énergie ne donne pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC Énergie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 771.16 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CLASSEMENT DES VOIES - MISE A JOUR DU REGISTRE DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le maire explique qu'à la suite de la réalisation des lotissements communaux « Le lotissement du Golf et le Lotissement du Grand Large 1 et 2, les services de la DDEA ont effectué dans le cadre de l'ATESAT, une mise à jour du kilométrage de la voirie publique sur l'ensemble du territoire de la commune.

Vu la loi 2004-1343 en date du 19 décembre 2004 portant simplification du droit,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité demande la mise à jour du tableau de classement de voirie publique communale en intégrant dans la voirie communale :

- La rue abbé Chrétien du lotissement communal d'une longueur de 275 m
- La rue du grand Large 1 et 2 du lotissement communal d'une longueur de 588 m
- L'impasse des glanes qui ne figure pas sur le registre (délibération de classement dans la voirie communale en date du 1/07/ 1984) et acquise par la commune selon acte notarié établi par Maître DESHAYES le 28 juin 2006, d'une longueur de 75 m
- La rue R. Magdelaine acquise par la commune selon acte notarié établi par Maître Aize le 28 octobre 1964, d'une longueur de 246 m.

Il décide à l'unanimité le classement dans le domaine public communal de ces quatre voies communales numérotées du nouveau tableau de classement annexé à cette délibération qui remplace les documents d'archives et autorise le maire à signer les actes à venir.

Cette décision entraînera une augmentation du linéaire de la voirie communale de 1 184 m.

Le total actuel de la voirie communale est de 19 256 mètres + 1 184 mètres intégrés, ce qui porte la longueur totale de la voirie communale à **20 440 mètres**.

IV - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire présente aux élus le bilan de la saison estivale 2009 qui s'est bien déroulée et rappelle les modifications apportées par rapport à la saison 2008 :

- Présence de l'ASVP (agent de surveillance de la voie publique) en renfort de la police municipale,
- Entretien manuel de la plage afin de respecter le milieu naturel de la plage,
- Modification de l'organisation de la surveillance de la plage,

Ces modifications se traduisent par une économie de 9 000€ sur la saison.

Monsieur le maire salue le travail accompli par Agathe LEMOINE auprès des sauveteurs qui elle même félicite Benoît LEBOUCHER pour son assistance.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune bénéficie du classement en catégorie A pour la qualité des eaux de baignades pour cette saison estivale 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30